

Certified Business Process Professional (CBPP)

RS3977 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	310p
Formacode(s)	32012
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

AFNOR CERTIFICATION · SIRET : 47907600200019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification CBPP s'adresse aux pilotes de processus confirmés (responsable qualité, manager qualité, auditeur...) souhaitant démontrer leurs compétences, mais aussi à toute personne chargée de mettre en place une démarche processus ou qui souhaite faire reconnaître ses connaissances en matière de processus.

Sont également concernés les consultants seniors des sociétés de conseil.

Pour satisfaire aux attentes des clients et améliorer la qualité de services, les sociétés doivent s'adapter en permanence aux besoins clients en constante évolution et toujours plus exigeants, à un environnement concurrentiel fort, à des impératifs de résultats, mais également à des logiques de maîtrise des risques et de bien-être des individus.

Pour structurer et répondre au mieux à ces pistes d'évolution, certaines entreprises ont opté pour le management par les processus. Dans ce cadre, la certification CBPP répond au besoin des entreprises de s'assurer des compétences de leurs pilotes de processus et de toutes personnes qui jouent un rôle dans le pilotage par les processus.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification de personnes CBPP permet aux pilotes de processus de valoriser leur expertise et leur savoir-faire en matière de management de processus.

Le pilote de processus tient un rôle essentiel au sein d'un organisme. Il supporte des objectifs transverses en lien avec la stratégie de l'entreprise. Il est en charge de la fluidité de l'organisation, de la maîtrise des chaînes d'activités et de leurs gains en efficacité et efficience. Dans son champ de compétences, s'ajoute la capacité à gérer la dimension humaine, facteur incontestable de réussite car le pilote a également pour mission d'animer et de coordonner tous ceux qui sont contributeurs aux processus, de savoir motiver et impliquer les équipes.

Il pilote, évalue et améliore en continu les processus de son organisation en cohérence avec la politique établie par la Direction.

Cette certification permet de valider les compétences d'un professionnel des processus, présentées dans le Guide de la Gestion des Processus (éditions Afnor 2014) :

- Modéliser les processus de son organisation en cohérence avec les axes stratégiques définis par la direction : structurer et représenter les activités pour représenter leur enchainement dans une recherche de performance.
- Effectuer l'analyse de processus : partant d'un processus construit, porter un diagnostic en référence à sa finalité et aux orientations stratégiques de l'organisation.
- Concevoir un nouveau processus : dessiner le processus futur après analyse des activités et identification des actions à conduire.
- Mesurer la performance de processus : analyser dans le temps les indicateurs ainsi que les tableaux de bord, outils indispensables pour fixer les objectifs et s'assurer ou non de leur atteinte.
- Accompagner la transformation d'un processus : déterminer un paradigme nouveau (nouvelle finalité du processus), de manière à répondre à des objectifs de concurrence, de digitalisation, d'automatisation par exemples.

- Identifier et conduire les actions organisationnelles induites par une démarche de pilotage par les processus.
- Aligner le stratégique et l'opérationnel, c'est-à-dire analyser et mettre en œuvre les voies et moyens pour que l'action des pilotes de processus (opérationnalité) soit en cohérence avec les axes stratégiques de l'organisation (stratégie).
- Piloter et coordonner les personnes en charge des actions transverses induites par une démarche de pilotage par les processus.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour se présenter à la certification, il est nécessaire de répondre à l'ensemble des prérequis suivants :

- Si vous justifiez d'un minimum de 2 ans d'expérience pratique dans le domaine du business Process Management (BPM), il vous sera demandé d'avoir suivi 5 jours de formation à la préparation de la certification CBPP ou de justifier d'études universitaires dans le domaine du BPM.
- Ou si vous justifiez de plus de 4 ans d'expérience pratique dans le domaine du business Process Management (BPM), il vous sera demandé d'avoir suivi 2 jours de formation sur le « Guide de gestion des processus ».

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/3977/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	8 400 €
Coût moyen par dossier	4 200 €
Durée moyenne	35 h
Période	05/2021 – 09/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.